

COMMUNE DE LA CHAUX



RAPPORT
DE LEGISLATURE
2006-2011



Municipalité de La Chaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux
- Loi du 28 février 1956 sur les communes

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de la législature 2006-2011.

Activité de la Municipalité

Tout au long des cinq années écoulées, la Municipalité s'est acquittée des tâches qui lui ont été confiées tant par vos soins, que par ceux de la population, ainsi que des autorités cantonales et fédérales.

Ainsi, la commune de La Chaux aura vu pendant cette période, son patrimoine bâti et financier valorisé par une politique de gestion stricte, mais réaliste et ouverte sur les investissements.

Nous pouvons de fait noter que les bâtiments ont été entretenus et lorsque le besoin s'en est fait sentir, rénovés. Le collège par exemple a été mis aux normes environnementales pour son chauffage et sa production en eau sanitaire, sa façade refaite partiellement, son grenier devenu accueillant et la sécurité des écoliers améliorée. Le battoir également, aura été mis aux normes quant à l'accès aux locaux et son chauffage a passé au gaz, permettant d'éliminer une citerne. Mais nous pourrions également parler de l'auberge, des appartements communaux, de la nouvelle passerelle du paddock, etc.

Le patrimoine forestier a été agrandi par le biais d'acquisition de deux parcelles situées au Bois de la Dame, totalisant une augmentation de 7'055 m² en mains communales. Les dégâts, survenus en décembre 2008, laissent encore bien des traces, mais la sécurité des usagers a été améliorée.

Sur un plan administratif, la Municipalité s'est battue bec et ongles pour faire avancer la révision de notre Plan Général d'Affectation PGA. Dossier difficile et lourd, donnant lieu à de nombreuses séances de travail souvent longues et tardives. Les négociations avec le canton, notre urbaniste et les propriétaires concernés vont finalement déboucher, nous l'espérons, sur une légalisation et donc une mise en vigueur dans le courant du premier trimestre de 2012.

Cela étant, nous avons pu également arriver à nos fins avec le cadastre informatique. Dossier frisant le burlesque et qui aura malgré tout demandé également une grande énergie. Ce cadastre enfin bientôt légalisé, permettra ensuite la dissolution du syndicat des AF, qui attendait cela depuis... fort longtemps !

Le plan d'évacuation des eaux PGEE a pu être mené à son terme et sera mis en vigueur d'ici à fin 2011; sa validité à fin 2035 permettra à nos successeurs de se concentrer sur d'autres dossiers, tout en ayant une vision des tâches à suivre.

Nous devons encore noter le départ de M. Robert Stutzmann, Municipal de juillet 2006 à décembre 2008, qui aura mis toute son énergie et sa bonne humeur tout au long de ces années de service. Cela aura permis, lors de l'élection complémentaire du 30 novembre 2008, à M. Bernard Dufour de venir en renfort de la Municipalité.

Et puis, après 9 ½ années pour Madame Magnenat et 15 ½ années pour Monsieur Chanson, nos deux collègues ont décidé de ne pas reconduire leurs mandats. Compétences, assiduité et esprit d'équipe, seront pour nous un souvenir fort de la collaboration avec nos deux collègues. Il faudrait certainement plus de dix pages pour chacun, afin de résumer leurs actions et nous les remercions d'avoir travaillé avec attention au bon fonctionnement de notre village pendant toutes ces années.

Administration

Nous pouvons noter que le travail administratif du bureau communal ne cesse d'augmenter, quand bien même l'Etat nous retire certaines tâches. De fait, il convenait de consolider le poste de notre secrétaire municipale Madame Thérèse Boffa ; dans un premier temps nous avons augmenté son taux de travail en 2008, passant de 45 à 60%. En 2009, nous avons pris la décision de lui donner les prestations sociales équivalentes à une employée cantonale, soit une rémunération selon l'échelle salariale en vigueur. Toujours présente, d'un dévouement sans bornes et d'une compétence en constante progression, nous avons toujours été assistés par une collaboratrice très engagée et dévouée.

La présentation du site internet de la commune a été revue et est régulièrement mis à jour, lieu d'informations diverses entre culture, animations de toutes sortes, mais également officielles. Préavis municipaux, procès-verbaux du Conseil Général, sont régulièrement ajoutés. Nous avons ainsi pu répondre à la loi sur l'Information et entrer dans l'ère de la cyberadministration.

Dossier sensible, mais néanmoins passionnant, l'étude de la fusion de commune a pris un cours particulier. La population a donné son accord à la Municipalité pour aller de l'avant et envisager une fusion, mais nos voisins nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas encore prêts. De fait, ce dossier est en attente de sollicitations de la part de nos voisins.

Finances

Malgré la crise en cours, nous n'avons pas trop souffert d'une baisse significative de revenus liée à l'imposition. Les conséquences ont été maîtrisées par la prudence que nous avons

voulue pour conduire notre législature. Cette prudence nous a permis d'abaisser la dette par habitant de moitié sur le cours de la législature, préparant un terrain sain pour les prochaines années. A noter que dans ce domaine précis, Madame Mary-Line Odermatt a fait preuve de rigueur et de compétence pour tenir la comptabilité communale, dont la qualité a été relevée à plusieurs reprises par la Préfecture.

Urbanisme

La législature, malgré ses cinq années, n'aura pas permis de légaliser la mise à jour du Plan Général d'Affectation (PGA). Beaucoup de palabres et de séances techniques et peu d'actions concrètes ! Le plan de quartier du Verger du Grand-Louis est réalisé et nous aura permis de conforter le nombre de nos habitants à plus de 400. De plus, après une législature d'étude, le projet de modération du trafic débutera au début de l'automne 2011, suite à l'acceptation du crédit d'investissement par le Conseil Général. Ce projet d'envergure permettra d'améliorer la sécurité de tous et donnera un nouveau visage aux espaces publics de notre commune.

Service du feu

Peu d'événements à relever et cela est bien heureux. Seul un feu majeur sur la ferme de M. Gabriel Guex est à signaler, maîtrisé promptement avec l'aide des corps régionaux. En revanche, le démantèlement des corps locaux par l'ECA est à craindre et l'avenir dira qui du service cantonal et des services communaux aura eu raison.

Parcs et promenades

La place de jeux des Pâquis a été remise à neuf et agrémentée de sculptures en bois. La fréquentation de cette place montre l'importance sociale d'un tel lieu et la qualité du travail effectué est remarquée par tous.

STEP et déchetterie

L'entretien et le suivi de ces deux lieux sont importants pour nous tous. Maîtriser nos déchets et les coûts directement induits permettent de limiter la charge financière pour chaque contribuable. A noter que La Chaux a atteint déjà en 2009, le taux de recyclage demandé par le Canton pour 2012.

Service des Eaux

Un Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau a vu le jour et verra des projets intercommunaux fleurir dans notre région. Cela changera profondément et durablement la vision communale de la distribution de l'eau, améliorant la sécurité et la fourniture pour tous. Il aura fallu cependant négocier avec la Ville de Lausanne pour trouver un accord satisfaisant les deux parties, cette dernière désirant faire baisser nos tarifs de livraison. Si la

Municipalité n'a pas cédé quant aux termes contractuels en vigueur, elle a accepté un prix différencié pour les quantités d'eaux excédant les termes de l'accord de 1993, satisfaisant les deux parties. Dans ce domaine encore, de grands changements se préparent, puisque notre réservoir fera place à un service de distribution intercommunal muni d'un nouveau réservoir commun de grande capacité. Cela permettra aux partenaires du projet de s'entraider en cas de besoin et de faire jouer la solidarité entre communes.

Conclusions

La Chaux a vécu une législature relativement calme sur le plan de la gestion, alors qu'au niveau politique elle a vu la disparition du District de Cossonay pour la création du district de Morges, réunissant les anciens de Cossonay, Aubonne et Morges. Si cela n'a finalement que peu changé notre tâche, ce sont 66 communes, au 30 juin 2010, qui forment notre nouvelle circonscription, avec des enjeux différents mais passionnants à mettre en adéquation. Pour terminer, la stabilité pour la population de La Chaux n'est pas le fruit du hasard. En effet, en toute modestie votre Municipalité a œuvré à la bonne marche de votre village, soucieuse de la cohésion et du bien être de sa population. Nous sommes convaincus d'avoir pu préparer un terrain sain pour la législature suivante et souhaitons à la nouvelle Municipalité, autant de plaisir à s'investir dans ses fonctions.

La Municipalité invite les membres du Conseil Général, ainsi que la population de La Chaux à prendre acte du présent rapport.

Le Syndic

Paul-Henri Marguet

The seal is circular with a blue border. Inside the border, the words "MUNICIPALITE" are at the top and "DE LA CHAUX" are at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures.

La Secrétaire

Thérèse Boffa

La Chaux, le 7 novembre 2011

